



L'A.F.A.R. et la Sécurité

Le 18 juin dernier, à l'invitation de l'A.F.A.R., se sont réunis des représentants de différents corps de métier du cinéma, pour débattre des problèmes de sécurité dans notre profession.

L'A.F.A.R. tient à remercier tous les présents, dont le nombre élevé est la première preuve que beaucoup, dans l'industrie du cinéma, attachent de l'importance à la sécurité dans leur travail.

Les membres de l'A.F.A.R. ont tiré de cette réunion de nombreuses conclusions et la confirmation de certitudes qu'ils partageaient déjà :

- La sécurité, c'est l'affaire tout à la fois de tous et de chacun. De même qu'en matière de sécurité routière, rien ne changera sans une prise de conscience individuelle. Rien ne changera, si personne ne se dit : "Moi aussi, j'ai un rôle à jouer, mon attitude, ma responsabilité peuvent changer beaucoup de chose et éviter beaucoup d'erreurs et d'accidents."
- Quand il s'agit de la sécurité, on n'a pas le droit de dire : "On s'en fout !" ou "Ça ira ! ". Dorénavant, tel est notre souhait à l'A.F.A.R., on n'aura plus le droit de dire : "On ne savait pas ! "
- Contrairement à certaines idées reçues qui semblent avoir toujours cours dans nos métiers, ce n'est pas parce qu'on fait du cinéma (c'est-à-dire que nous sommes des "artistes") que l'on doit pour autant faire n'importe quoi.
- Au vu des nombreux évènements dramatiques récemment survenus, et à entendre ou à lire les tout aussi nombreux témoignages d'accidents ayant pu être évités de justesse, la sécurité devient une priorité absolue.
- Cette priorité est souvent mise à mal par les impératifs économiques. Nous savons tous que le temps est de l'argent, mais il est des moments où l'argent ne doit plus importer: s'il s'agit de consacrer du temps à éviter que des personnes mettent leur vie en jeu, alors la logique devient tout autre : la sécurité doit passer avant, et parfois, si nécessaire, aller contre les impératifs économiques.

Même si nous sommes conscients, à l'A.F.A.R., que **le risque zéro n'existe pas**, et que l'accident est toujours possible, nous avons décidé, forts de ces grandes lignes directrices, de les traduire dans le concret et la réalité du quotidien, en mettant en œuvre quelques projets, de deux ordres :

1° / Projets d'ordre général

2° / Projets dans le cadre plus précis de la préparation et du tournage d'un film

Charte A.F.A.R. sur la Sécurité

1°) Projets d'ordre général menés par l'A.F.A.R. :

Information et sensibilisation :

Réunions sur les tournages, distribution et diffusion de la charte A.F.A.R. sur la sécurité.

Création de pages « **Sécurité** » sur le site de l'association, qui deviendrait un véritable forum, où circuleront cette charte **Sécurité A.F.A.R.**, les « **Fiches Techniques de Sécurité A.F.A.R.** », l'information, les opinions, les témoignages. En toute liberté et au service de tous.

Nous devons parvenir ainsi à imposer une réelle "**culture de la sécurité**" dans notre profession.

Formation :

Suivi du stage AFT - IFTIM/Ile de France sur la sécurité (pris en charge par l'AFDAS), créé par le Comité Central d'Hygiène et de Sécurité de la Production Cinématographique Française (CCHS), pour permettre à tout technicien, ouvrier, ou autre membre de la profession intéressé, d'acquérir des notions de bases sur divers domaines touchant à la sécurité, et à la façon d'agir concrètement face à une situation donnée.

Objectif : rendre ce stage, et l'obtention d'une carte en attestant le suivi, obligatoires à terme, au même titre que la visite médicale du travail.

Concertation :

Rencontres avec les responsables des différents corps de métiers (Machinistes, Electriciens, Directeurs Photo, Cadreurs, Directeurs de Production, Régisseurs, Décorateurs, et bien évidemment Cascadeurs, SFX, Armuriers, Pilotes d'hélicoptère, (etc.), mais aussi acteurs) afin de regrouper les suggestions et d'établir les mesures à prendre par catégorie.

Elaboration des « **Fiches Techniques de Sécurité A.F.A.R.** » (s'inspirant des "Safety-bulletins" anglo-saxons, sans toutefois les copier, puisque cette version sera une version originale française, c'est-à-dire adaptée à notre législation et à nos habitudes de travail).

Ces fiches se voudront des guides, basées sur le bon sens et amenant chacun à plus de responsabilité et à une meilleure connaissance des dangers que représente l'usage de telle ou telle technique.

Elles ne seront en aucun cas des lois, ni des textes à caractère obligatoire, mais se voudront au mieux adaptées aux situations que chacun peut rencontrer dans le quotidien de notre travail.

Action :

De manière à exiger **le simple respect de la législation du travail et des conventions existantes.**

De manière à **refuser systématiquement que la logique économique passe avant la sécurité des personnes.**

2°) Projets dans le cadre de la préparation et du tournage d'un film :

Préparation

Identifier et préparer ce qui doit et peut l'être, pour limiter les risques.

Analyser et décider des moyens techniques nécessaires pour réduire les risques encourus.

Organiser des réunions avec les chefs de postes concernés et les "décideurs" (Producteur, Directeur de Production, Assistant, Régisseur et Réalisateur-Metteur en scène) de façon à mettre **chacun face à ses responsabilités.**

En ce qui concerne les **metteurs en scène**, les assistants membres de l'A.F.A.R. sont naturellement plus sensibles et se sentent particulièrement concernés par les attitudes irresponsables et de fuite de responsabilités de certains, sous couvert d'inexpérience ou de volonté artistique. Il est temps que l'on comprenne que toute demande, pour artistique qu'elle soit, a des conséquences et que, plus encore que dans d'autres domaines, ces conséquences doivent être parfaitement mesurées lorsqu'elles touchent à la sécurité. En tout état de cause, les assistants membres de l'A.F.A.R. devront tout mettre en oeuvre pour continuer à ne plus cautionner de telles inconséquences lorsque le cas se présentera.

S'adjoindre les services, dans les cas de séquences à gros risques, **d'un "consultant sécurité"**, mandaté par les assurances ou la production (présent aux réunions, aux répétitions et au tournage des séquences concernées).

Ce **regard extérieur** est essentiel si l'on veut que les décisions se prennent sans mise sous pression de qui que ce soit, et avec la lucidité indispensable à la bonne évaluation du risque. On sait que c'est souvent par manque de réflexion, à cause de décisions prises à la va-vite qu'arrivent les accidents, et faute de la présence extérieure d'un élément modérateur et impartial.

Ce consultant pourra être indifféremment pris en charge par la production ou par les sociétés d'assurances assurant le film elles-mêmes. Ainsi, sa volonté de réduire les risques sera-t-elle totale.

Organiser si nécessaire **des stages ou des cours pour l'équipe technique et artistique** concernées par des tournages spéciaux ou des séquences à gros risques (tournage sous-marin, hélicoptère, courses poursuites en voiture, etc.).

Exiger et organiser des répétitions en amont, en dehors des jours de tournage, des séquences à risques dans les conditions se rapprochant le plus de celles du tournage.

Tournage

Exiger avant toute chose le simple **respect des conventions et lois en vigueur** (nombre d'heures de travail, constitution des équipes, etc.), pour tous les postes et en toutes circonstances.

Faire **ajouter à la feuille de service les Fiches de Sécurité A.F.A.R.** se rapportant aux séquences du jour, éventuellement adaptées avec encore plus de précision et de détails aux séquences concernées.

Vérifier que tous **les moyens techniques et humains** décidés lors de la préparation sont présents (personnels supplémentaires pour les contrôles de champ, talkies-walkies supplémentaires, forces de sécurité et de police, liaison H.F. air-terre pour les tournages avec hélicoptère, spécialistes d'alpinisme ou équivalent pour les tournages nécessitant des accroches ou des mises en sécurité particulières, etc.).

Exiger **la présence d'une ambulance et d'une équipe médicale** sur le plateau lorsque nécessaire.

Réévaluer les risques avant chaque mise en place, avec tous les chefs de poste, ceux déjà calculés plus ceux qui naissent de situations nouvelles (changement de météorologie, changement de la configuration d'un décor, demande artistique de dernière minute, etc.)

Mettre en place un droit de véto du 1^{er} assistant ou de n'importe quel chef de poste, du moment qu'il décèle la source d'un danger potentiel ou s'il s'aperçoit que les demandes discutées en préparation n'ont pas été respectées. Cette possibilité de "coupe-circuit" est bien plus qu'un droit accordé à chaque "décideur" sur le plateau. Cela devient un devoir pour chacun, dans le champ de ses compétences propres. Loin d'être une remise en cause de la hiérarchie dans la prise de décisions, c'est avant tout une règle déontologique applicable à tous : car il s'agit de la sécurité de l'équipe technique et artistique qu'on encadre.

Mettre en place une règle d'exclusion des personnes mettant en péril la sécurité du tournage, qu'elles fassent partie de l'équipe (fin de contrat pour faute grave) ou qu'elles y soient extérieures (respect de règles de sécurité strictes pour l'encadrement de tournages à risques).

Conclusion :

Toutes ces actions, l'A.F.A.R. n'entend pas les mener seule. Encore une fois, nous avons conscience que la sécurité est l'affaire de tous, et de chacun, et que c'est tous ensemble, dans tous les corps de métier, dans chaque situation et à tout instant, que nous trouverons les solutions de prévention et que nous éviterons les accidents aussi stupides que dramatiques.

La démarche des assistants de l'A.F.A.R. est donc exempte de tout esprit polémique. Mettre chacun en face de ses responsabilités n'est pas tendre un doigt accusateur vers d'éventuels responsables.

C'est d'abord et avant tout le rappel d'une réalité, celle d'un cadre légal de travail, qui, s'il ne solutionne pas tout, est en soi-même un premier rempart contre l'insécurité.

C'est aussi rappeler à tous que c'est dans la concertation, la mise en commun des efforts et des idées que naîtront les meilleures réflexions et, de là, les meilleurs solutions pour éviter des drames.

Il n'y a aucune raison pour que le cinéma, pour que notre cinéma, donne à l'extérieur, lorsque les médias se font l'écho de drames survenus sur des plateaux, l'image d'un métier où règne la loi de l'excès et de l'inconscience.

Nous, à l'A.F.A.R., nous souhaitons parler de la sécurité et y réfléchir avec sérieux, c'est-à-dire avec le sérieux que le sujet inspire. En personnes responsables.

Car, lorsqu'il s'agit de sécurité, personne n'a le droit de dire : "On s'en fout !" ou "Ça ira !".

Fait à Paris, le 20 juillet 2002, en espérant semer des petites graines.